

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Ntoun : les transporteurs refusent de faire machine arrière

NONOBTANT le fait qu'ils travaillent quasiment dans l'illégalité, plusieurs d'entre eux rechignent à baisser les tarifs des trajets après la levée des mesures anti-Covid-19. Nos équipes ont cherché à comprendre les raisons de ce refus.

MIKOLO MIKOLO
Ntoun/Gabon

La levée, voilà presque un mois, de l'ensemble des mesures restrictives de lutte contre le Covid-19 a fait non seulement des heureux, mais également des mécontents. Parmi ces derniers figurent les transporteurs, notamment ceux exerçant dans les transports urbain et suburbain (bus, clandos...) à Ntoun et sa périphérie. Ces derniers, se réfugiant derrière des raisons liées entre autres au mauvais état de la route, renâclent à revoir à la baisse les tarifs de transport pratiqués pendant la période du Covid-19. Les usagers de l'axe PK 12-Ntoun, à l'instar de François, se disent soulagés tant ce trajet est revenu à 500 francs, son coût d'avant Covid-19, contre les 1 000 francs exigés pendant les mesures restrictives. En revanche, ceux du tronçon PK 12-Nkok (entrée d'Olam au PK 27), moins distant, imposent 400 francs à tout passager. Ce qui n'est pas toujours du goût des personnes transportées. Situation quasiment identique sur l'axe Ntoun-N'kan sur la route de Cocobeach, où il faut déboursier 500 francs pour une course. Pour Chericco et ses collègues du secteur, il est difficile de baisser les tarifs à cause de la dégradation de la route et l'arnaque journalière dont ils seraient victimes, non seulement de la part des forces de l'ordre, mais aussi de la mairie de Ntoun. "Comment revenir aux anciens tarifs lorsque les policiers en service le matin nous exigent 2 000 francs et autant par l'équipe

de l'après-midi, sous le fallacieux prétexte que nous n'avons pas de visite technique. Il y a également les gendarmes qui imposent de leur côté 5 000 francs par jour alors que la route est dégradée?", s'interroge un autre transporteur. Non sans se plaindre de la taxe journalière de la mairie qui s'élève à 2 000 francs. Quant au président de la gare du carrefour de Cocobeach, qui a barré la route à cause d'une hausse des tarifs, il déplore le manque de traçabilité de l'argent que prélèvent à chaque chauffeur les forces de l'ordre. "Certains de nos collègues du tronçon Ntoun-Nkan, très récalcitrants, creusent leur tombe. Parce qu'ils ne sont pas à jour au plan des documents administratifs", tranche un transporteur de l'axe Gaboprix-mairie de Ntoun. "Les chauffeurs de l'axe Ntoun-Nzamaligué essaient de comprendre, malgré le mauvais état de la route au niveau de l'usine de production d'eau potable CimGabon où se sont formés des lacs", reconnaît un officier de police. De la gare



Photo: Mikola Mikola

Gare du carrefour de Cocobeach : certains conducteurs y exercent sans documents.

routière d'Alarmitang à Ntoun, au carrefour Octra-rails, la cité Octra, la cité de CimGabon en passant par le petit village Matoto, Tchad, Mitsaba et autres Nzamaligué – de Massika I au 4e pont –, les prix varient entre 300 fracs et 1 000 francs. Ceux qui vont à Elong-Eko et Donguila, doivent déboursier en plus respectivement 1 500 et 2 000 francs. Pointée du doigt par

certain transporteurs, la police locale estime qu'une personne qui veut exercer l'activité de transporteur doit avoir ses documents administratifs en règle (lire encadré). "Suite aux récriminations des chauffeurs de clandos, j'ai pris l'engagement de sanctionner l'agent de police qui embête un transporteur en possession de tous ses documents administratifs.

J'ai donné mon numéro de téléphone à la hiérarchie des transporteurs. Hélas, personne, jusqu'à maintenant, n'est venu se plaindre", soutient le commissaire Vincent Brice Djiembi. Lequel, conscient de l'importance de l'activité exercée par les transporteurs, se plaint également du comportement affiché par les conducteurs de l'axe Ntoun-Kango via Andem.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
CHARGÉ DE LA FORMATION CIVIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Calendrier du Concours interne d'entrée à l'École Normale des Instituteurs (ENI) et à l'École Normale Supérieure (ENS), session 2022

Dans le cadre de l'organisation de la session 2022 du Concours Interne d'entrée à l'ENI et à l'ENS et conformément à l'arrêté n°0044/MEFPTFP/DGFP/DR/SCA du 08 février 2022 qui en fixe les conditions d'ouverture, le Ministre de l'Éducation Nationale chargé de la Formation Civile annonce à l'ensemble de la communauté éducative qu'au terme des opérations d'examen et de sélection des candidatures, le chronogramme des activités est arrêté ainsi qu'il suit :

- **Judi 07 avril 2022** : ventilation et affichage du pré-registre dans les DAP ;
- **Du jeudi 07 au vendredi 08 avril 2022** : dépôt des recours auprès des DAP pour suite à donner ;
- **Du samedi 09 au lundi 11 avril 2022** : examen des recours ;
- **Mardi 12 avril 2022** : publication du registre définitif ;
- **Du samedi 16 au dimanche 17 avril 2022** : passation des épreuves écrites sur l'ensemble du territoire national aux mêmes horaires selon le programme établi ci-après :

Jours	Horaires	ENI	ENS
		Epreuves	Epreuves
Samedi 16 avril 2022	8h - 11h	Pédagogie Générale	Pédagogie Générale
	12h30 - 15h30	Pédagogie Pratique	Pédagogie Pratique
Dimanche 17 avril 2022	8h - 11h	Culture Générale	Culture Générale

La passation des épreuves se déroulera dans chaque Chef-lieu de Province dans un centre aménagé par les Directeurs d'Académie Provinciale. Pour le centre de Libreville, le site du **Complexe Léon MBA** a été choisi à cet effet.

A titre indicatif, **4126 dossiers** ont été retenus par la commission mixte administrative chargée de la sélection des candidatures pour **600 places à pourvoir** incluant tous les champs disciplinaires, à savoir :

Pour l'École Normale des Instituteurs (ENI) :

- 120 Instituteurs Adjointes.

Pour l'École Normale Supérieure (ENS) :

- 75 Conseillers Pédagogiques et 75 Inspecteurs Pédagogiques du premier degré ;
- 90 Professeurs de collège (CAPC) ;
- 90 Professeurs de lycée (CAPES) ;
- 80 Conseillers Pédagogiques et 70 Inspecteurs Pédagogiques du Second degré.

Fait à Libreville, le 06 AVR. 2022

Le Ministre



Camélia NTOUM LECLERCQ